

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 3 JUILLET 2026**

Le trois juillet deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'Honneur, sous la présidence de Romuald HELFRIED, Maire.

Étaient présents : M. HELFRIED, Mme BRATEK, M. BROHARD, M. PHILIBERT, Mme CARRE, Mme BILLAS, Mme DEPARRE, M. GOLET, M. GAUDEFROY, Mme BROHARD

Absents excusés : M. PLATEL ayant donné pouvoir à M. GOLET
M. HEMMERLING ayant donné pouvoir à
M. LESAGE ayant donné pouvoir à M. HELFRIED
Mme SABBE
Mme BEAUGET

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme BROHARD

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Tirage au sort des jurés appelés à siéger à la cour d'assises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

FIXATION DU PRIX DE L'EAU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la surtaxe communale destinée à l'entretien et à la rénovation du réseau d'eau potable est fixée à 0,05 € / m3 depuis le 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire propose de laisser cette surtaxe à 0,05 € / m3 au pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

BUDGET EAU

➤ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal après le vote, le 14 avril 2026, du Compte Financier Unique 2025 du service eau statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002) pour 121 633,08 €

➤ **BUDGET PRIMITIF 2026**

Le budget primitif est présenté à l'assemblée par Monsieur le Maire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 du service eau, comme suit :

Le montant des crédits s'élève à :

- 125 953 € pour la section de fonctionnement
- 74 621 € pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 du budget eau.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte tenu du transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2026 à la CCHS, il n'y a plus lieu d'établir un budget Assainissement.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS APPELÉS À SIÉGER À LA COUR D'ASSISES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour la désignation des jurés d'assises 2027 (1 juré pour 1300 habitants) il y a lieu de nommer trois candidats par tirage au sort car la liste préparatoire doit comporter le triple de noms.

Obligations :

- avoir 23 ans au 31 décembre 2026
- avoir son domicile ou sa résidence principale dans le département de la Somme
- être inscrit sur la liste électorale

Liste électorale : 71 pages

16 noms sur la 1^{ère} page

16 noms sur les pages 2 à 70

4 noms sur la dernière page

- *Page 11 n°3 = Madame CARLIER épouse PARISOT Angélique*
- *Page 67 n° 13 = Madame VANDAMME Fanny*
- *Page 37 n° 8 = Madame Anne-Louise KIMP*

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, et notamment aux référents de quartier, de bien vouloir porter une vigilance particulière sur la canicule.

- 5 juillet 2026 : course de caisses à savon à Péronne
- 8 juillet 2026 à 20h00 : concert de chorale anglaise en l'église de Péronne

- Manifestation du 14 juillet : flyers à distribuer
- 22-23 août 2026 : fête de Doingt

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Romuald HELFRIED



La secrétaire de séance,

Gaëlle BROHARD